



GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE
Tel : 01.76.84.14.33 / 01.76.84.14.34 - Fax : 01.76.84.14.35
www.cgt-renault.com - e-mail : usines@cgt-renault.com
Intranet Renault : cgt.central@renault.com

Le 18 novembre 2014

3ème réunion direction sur « Dialogue social et Droit syndical » **du 18 novembre 2014 :**

Toujours dans la même logique... réduire à minima l'activité syndicale !

Après les 2 premiers Groupes de Réflexion Paritaire des 23 octobre et 7 novembre portant sur « *Le Rôle, fonctionnement et articulation des Instances du dialogue social* » et sur « *Le Statut des mandats* », la direction a consacré le 3^{ème} GRP de ce 18 novembre au « *Moyens du Dialogue social* ».

Une direction dans la continuité des réunions précédentes toujours pour le même objectif : Réduire à minima l'action syndicale

Lors de la 1ère réunion (voir tract du 30 octobre) :

Dans l'attente de voir le gouvernement donner gain de cause aux revendications du MEDEF visant à supprimer purement et simplement les CE, DP, CHSCT, CCE..., pour un **Conseil d'entreprise**, la direction a proposé la mise en place « ... d'une commission centrale des projets (DSC + Commission économique/Bureau du CCE), une commission locale des projets (DS + Bureau du CE) et une instance alternative aux CHSCT ».

Une façon de contourner les prérogatives des IRP avant l'heure et le respect de ses obligations à l'égard des salariés.

Lors de la 2^{ème} réunion (voir tract du 12 novembre):

La direction a pour ambition de « *professionnaliser* » les élus, en considérant l'activité syndicale comme « *un métier* », une sorte de filière professionnelle comme une autre !

Pour s'assurer « *une seule ligne* », « *une seule voix* », la direction entend prendre à son compte la formation des élus (formater !) pour qu'ils mesurent qu'il n'existe pas d'autre voie que satisfaire les exigences des actionnaires.

Lors de cette 3^{ème} réunion... Des moyens à minima !

La direction considère que « *l'attractivité syndicale* » relève de la seule responsabilité des organisations syndicales, de leur capacité « *à attirer* » les salariés.

Sur le plan financier, elle dit ne pas avoir à « *verser à fonds perdus* » des subventions supplémentaires (inscrites dans l'actuel droit syndical de 2000), pour « *pousser à l'adhésion syndicale* ».

Et par « *soucis d'indépendance des syndicats* » de salariés, la direction n'envisage pas d'augmenter ni même de réévaluer leurs moyens de fonctionnement.

La direction reste logique avec elle-même. Elle ne peut pas poursuivre sur le terrain ses manœuvres pour étrangler l'activité CGT et dissuader les salariés à s'investir syndicalement. Et d'un autre côté renforcer ses capacités d'intervention.

De même, qu'elle dise vouloir être soucieuse de « *l'indépendance* » des syndicats de salariés serait louable... **Si elle ne s'arrogeait pas en même temps, le droit de déterminer ce que devrait être l'activité syndicale des uns et des autres et leur position respective. Notamment, comme indiqué ci-après.**

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que Renault est adhérente du syndicat patronal UIMM et qu'à ce titre, l'entreprise lui verse des sommes astronomiques prélevées sur les richesses créées par le personnel... que le représentant de la direction nous dit ne pas connaître le montant !

Sur le plan des heures de délégation :

La direction affirme ne pas avoir à compenser ce qu'elle juge être « *le manque d'attractivité* » des organisations syndicales en donnant « *du temps supplémentaire* » aux élus « *pour que les salariés écoutent les syndicats...* ».

Elle considère que les heures consacrées par les élus représentent un coût important et qu'il va falloir faire à « budget constant ».

Elle dit proposer de « *Réaffecter les heures de délégation en vue d'une meilleure efficacité* », pour « *renforcer la pertinence dans l'affectation* » et « *améliorer la fluidité dans la prise des heures de délégation...* »

A cet effet, elle propose de « *Mutualiser tout ou partie des heures de délégation attribuées aux suppléants CE/DP pour les affecter au niveau des Délégués Syndicaux* »

Ce qu'il faut savoir : Depuis plus de 30 ans, les élus suppléants en CE et en DP disposent d'heures de délégation alors que le code du travail n'en prévoit pas.

La direction propose que ces heures de délégation ne soient plus attribuées à chacun des suppléants. Ces heures pourraient être gérées en partie par les délégués syndicaux des établissements, et une autre partie pour les délégués centraux qui ont en charge « *la coordination des équipes syndicales locales.* »

Selon la direction, ceci aurait pour objectif de « *rendre plus pertinente et plus fluide l'affectation des heures au niveau local* » et de « *renforcer l'animation et la coordination* ».

Si ce n'est pas s'immiscer et décider en lieu et place des syndicats, il faudra nous expliquer.

En définitive, la direction entend déposséder les élus suppléants DP et CE de leurs prérogatives dans ces 2 institutions, alors que globalement, l'ensemble des élus ne disposent déjà pas de moyens suffisants pour assumer leur mandat plus largement.

Direction :

« Pas de syndicats croupions, mais pas de syndicats toujours hostiles non plus » !

A travers la question des moyens (matériels et financiers), c'est la nature du syndicalisme qui est interrogée !

Pour que les syndicats puissent être réellement représentants des salariés, encore faut-il que leurs élus aient les moyens d'investiguer, de débattre, d'élaborer et d'instruire leur activité et intervention avec les salariés eux-mêmes.

Il leur faut donc du temps, sur le temps et lieu de travail, la capacité d'interpeller individuellement et collectivement les salariés. La capacité de leur rendre compte sous forme d'information syndicale.

C'est bien à cela que la direction s'attaque, dans le droit fil des réunions précédentes et des exigences du MEDEF. Eloigner les élus des salariés et limiter leur action pour la rendre inopérante.

A la question posée à la direction sur quel syndicat voulez-vous, elle répond sans détour : « *Pas de syndicats croupions, mais pas de syndicats toujours hostiles non plus* » !

Réponse révélatrice qui en dit long sur sa volonté d'inféoder le syndicalisme aux thèses patronales !

A la demande de la CGT, une 4ème réunion aura lieu le 8 décembre prochain, pour permettre aux organisations syndicales de faire prévaloir leur analyse et propositions !

Pour la suite, la direction dit ne pas savoir encore si des négociations s'engageront. Cela dépendra « *s'il y a matière à converger vers un accord... et de ce qui résultera de la négociation interprofessionnelle !* »

Dernier point effectivement fondamental. Si le gouvernement répond une fois de plus aux exigences du MEDEF, la direction se sentira elle aussi en force pour « *exploser* » nos instances représentatives !